

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

PERIODE DU 20 SEPTEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2024

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne connaissance au Comité Syndical des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis le 20 septembre 2024 :

N°2024-033 DU 20 SEPTEMBRE 2024 – RENOUELEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE YOUS BOURG TRANCHE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant le plan de financement du projet établi à partir des réponses au marché :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux – Tranche 2	171 916,50 €	Département (30% plafonné)	60 000,00 €
Maitrise d'Oeuvre	13 100,00 €	Agence de l'Eau (60% plafonné)	90 348,00 €
Détection et contrôle	7 111,00 €	Autofinancement	52 225,50 €
Frais de publicité	800,00 €		
Frais divers	9 646,00 €		
Coût total (en € HT)	202 573,50 €		202 573,50 €

Il a été décidé de solliciter pour l'opération de renouvellement des réseaux d'assainissement de Youx Bourg – Tranche 2 une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 60 000 €.

N°2024-034 DU 25 SEPTEMBRE 2024 - CONVENTION POUR LA RECEPTION ET LE DEPOTAGE DES MATIERES DE A LA STATION DES ANCIZES-COMPS - TOURNOBERT

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention tripartite entre la commune des Ancizes Comps, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge et l'entreprise ONET pour autoriser le dépotage des matières de vidange à la station « Les Ancizes Comps Tournobert »,

Il a été décidé de signer la convention pour la réception et le dépotage des matières de vidange à la station « Les Ancizes Comps Tournobert ».

N°2024-035 DU 26 SEPTEMBRE 2024 - CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Considérant qu'il est opportun de solliciter des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments administratifs du Syndicat de Sioule et Morge localisés à Monteipdon / Saint Pardoux,

Considérant que la société OTC FLOW FRANCE a transmis un projet de convention de « Rôle Actif et Incitatif » par laquelle OTC FLOW FRANCE serait Mandataire au nom et pour le compte de l'Obligé LAGELOUZE CARBURANTS, permettant ainsi de récupérer des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), pour un montant total de primes s'élevant à 6 694,42 € pour l'ensemble des travaux,

Il a été décidé de signer la convention de Rôle Actif Incitatif avec OTC FLOW FRANCE Mandataire de LAGELOUZE CARBURANTS.

N°2024-036 DU 27 SEPTEMBRE 2024 - CONTROLE CHANTIER ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il est nécessaire de contrôler le chantier d'assainissement de « Youx mise en séparatif du réseau

d'assainissement ». Ce contrôle consiste en une inspection télévisuelle, un test d'étanchéité, et un test de compactage du réseau posé par l'entreprise BARBEIRO,

Considérant les propositions de l'entreprise SARP pour un montant de 17 211,00 € HT et de l'entreprise SOLSOLUTION pour un montant de 15 792,50 € HT,

Il a été décidé d signer la proposition de l'entreprise SOLSOLUTION pour un montant de 15 792,50 € HT.

N°2024-037 DU 10 OCTOBRE 2024 - DEGREVEMENTS POUR FUITES

Considérant que le Syndicat a reçu 24 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Chapdes Beaufort, Aigueperse, Queuille, Bas et Lezat, Pouzol, Saint Gervais d'Auvergne, Effiat, Lapeyrouse, Les Ancizes, Vensat, Combronde, Saint Agoulin et Saint Georges de Mons,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.

N°2024-038 DU 14 OCTOBRE 2024 - AVENANT AU CONTRAT DE CONTROLE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Considérant que le Syndicat de Sioule et Morge aura, à partir du 1er janvier 2025, en gestion les ouvrages d'assainissement suivants :

- Station d'épuration de Saint Georges de Mons Bourg
- Station d'épuration de Chapdes Beaufort - Bourg
- Station d'épuration de Chapdes Beaufort – Les Girauds
- Station d'épuration de Vitrac – Le Mas
- Station d'épuration de Jozerand – Bourg
- Poste de relèvement de Jozerand – Les Carreaux

Considérant que le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a signé, en 2020, avec la société DEKRA un contrat de vérifications réglementaires des installations électriques des ouvrages d'assainissement n° 2020 0632 574,

Considérant la proposition de la société DEKRA, de faire un avenant au contrat n°2020 0632 574 en intégrant la vérification des ouvrages précités pour un montant annuel de 72,45€ HT/ouvrage,

Il a été décidé de signer l'avenant n° 4 au contrat de vérifications réglementaires des installations d'assainissement n° 2020 0632 574 de la société DEKRA, pour un montant annuel de 72,45 € HT / site supplémentaire.

N°2024-039 DU 15 OCTOBRE 2024 - BORNE CARBURANT – MISE EN PLACE D'UN DISTRIBUTEUR DEUX PRODUITS, NETTOYAGE DES CUVES, RACCORDEMENT – SITE DE SAINT PARDOUX

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la borne carburant du site de Saint Pardoux pour distribuer deux types de carburants afin de l'adapter au parc de véhicules,

Considérant qu'il faut profiter de ces travaux pour le nettoyage des cuves, leur ré-épreuve ainsi que la rénovation du détecteur de fuite,

Considérant la proposition reçue de MADIC pour cette prestation pour un montant de 16 015,00 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de MADIC pour la prestation de remplacement de la borne carburant du site de Saint Pardoux, pour un montant de 16 015 € HT.

N°2024-040 DU 15 OCTOBRE 2024 – MISE EN PLACE DE TROIS BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – SITE DE SAINT PARDOUX

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place trois bornes de recharge sur le site de Saint Pardoux afin de recharger les véhicules électriques devant intégrer le parc de véhicules,

Considérant la proposition reçue de SEG pour cette prestation pour un montant de 36 825,88 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de SEG pour ces travaux de mise en place de 3 bornes de recharge IRVE sur le site de Saint Pardoux, pour un montant de 36 825,88 € HT.

N°2024-041 du 16 OCTOBRE 2024 - CHAUFFAGE GRANDE SALLE DE REUNION, MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE PAR POMPE A CHALEUR AIR-AIR

Considérant le projet de travaux déposé dans le cadre du fonds vert afin de permettre de réaliser une économie au niveau énergétique sur l'ensemble des locaux administratifs du Syndicat,
Considérant qu'il est nécessaire de modifier le système de chauffage de la Grande Salle de Réunion, actuellement équipée d'un système par plancher chauffant électrique inadapté au volume de la pièce,
Considérant la proposition reçue de l'entreprise REDON pour l'installation de pompes à chaleur type Air/Air pour un montant de 17 742.70 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de l'entreprise REDON pour cette prestation pour un montant de 17 742.70 € HT.

N°2024-042 du 16 OCTOBRE 2024 - CHAUFFAGE BUREAUX TECHNIQUES

Considérant le projet de travaux déposé dans le cadre du fonds vert afin de permettre de réaliser une économie au niveau énergétique sur l'ensemble des locaux administratifs du Syndicat,
Considérant qu'il est nécessaire de modifier le système de chauffage de la partie ancienne des locaux administratifs construite pour partie en 1990 et étendue en 2004, actuellement équipée d'un système par radiateurs rayonnants très énergivores,
Considérant la proposition reçue de l'entreprise REDON pour l'installation de pompes à chaleur type Air/Air pour un montant de 27 207.16 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de l'entreprise REDON pour cette prestation pour un montant de 27 207.16 € HT.

N°2024-043 du 16 OCTOBRE 2024 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VENTILATION, TYPE VMC DOUBLE FLUX

Considérant le projet de travaux déposé dans le cadre du fonds vert afin de permettre de réaliser une économie au niveau énergétique sur l'ensemble des locaux administratifs du Syndicat,
Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un système de ventilation dans la partie ancienne des locaux administratifs, actuellement non équipée d'un système de ventilation,
Considérant la proposition reçue de l'entreprise REDON pour l'installation d'une VMC Double Flux pour un montant de 18 612.80 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de l'entreprise REDON pour cette prestation pour un montant de 18 612.80 € HT.

N°2024-044 du 16 OCTOBRE 2024 - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES

Considérant le projet de travaux déposé dans le cadre du fonds vert afin de permettre de réaliser une économie au niveau énergétique sur l'ensemble des locaux administratifs du Syndicat,
Considérant qu'il est nécessaire de modifier le système d'éclairage de la partie ancienne des locaux administratifs, actuellement équipée d'un éclairage type néon,
Considérant la proposition reçue de l'entreprise CHAMALET pour le remplacement de l'ensemble du système d'éclairage par des luminaires à LED pour un montant de 17 622.00 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de l'entreprise CHAMALET pour cette prestation pour un montant de 17 622.00 € HT.

N°2024-045 du 16 OCTOBRE 2024 - MISE EN PLACE D'UNE ISOLATION PAR LAINE SOUFFLEE DANS LES COMBLES PERDUES

Considérant le projet de travaux déposé dans le cadre du fonds vert afin de permettre de réaliser une économie au niveau énergétique sur l'ensemble des locaux administratifs du Syndicat,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'isolation des combles du fait de l'ancienneté du bâtiment,
Considérant la proposition reçue de l'entreprise MANDONNET HABITAT AUVERGNE pour la mise en place d'une isolation par soufflage sur une épaisseur de 42 centimètres pour un montant de 7 418.00 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de l'entreprise MANDONNET HABITAT AUVERGNE pour cette prestation pour un montant de 7 418.00 € HT.

N°2024-046 du 22 OCTOBRE 2024 – PRESTATION LOGICIEL COMPTABILITE

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Riom a demandé l'ajout d'une application de génération des flux PES MARCHE au logiciel de gestion comptable du Syndicat de Sioule et Morge,
Considérant les offres reçues de la société ODYSSEE comprenant l'installation de cette application pour un coût de 564 € TTC, la formation sur les fonctionnalités de l'application pour un coût de 225 € TTC et enfin la maintenance annuelle pour un coût de 105,75 € TTC (88,15 € HT),

Il a été décidé :

- **de signer le bon de commande pour l'installation de l'application PHEBUS pour un coût de 564 € TTC, et pour la formation pour un coût de 225 € TTC,**
- **de signer le contrat avec ODYSSEE pour la maintenance de cette application PHEBUS pour un coût annuel de 88,15 € HT, valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027.**

N°2024-047 du 24 OCTOBRE 2024 – AVENANT CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Considérant que le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a souscrit le 13/10/2022 une assurance « risques statutaires » n°2307903703701 F77, pour les agents publics auprès de la société AXA Santé et Collectives pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2024,
Considérant que la société AXA Santé et Collectives a transmis une proposition d'avenant pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 avec un taux de cotisation de 8,91%,

Il a été décidé de signer l'avenant de la société AXA Santé et Collectives portant le taux de cotisation de notre contrat à 8,91 % pour l'ensemble des agents de droit public à compter du 01/01/2025.

N°2024-048 du 29 OCTOBRE 2024 – PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE CHARBONNIERES LES VIELLES

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager des travaux d'eau et d'assainissement sur la commune de Charbonnières-les-Vielles au village de « La Brousse », et que le Syndicat a besoin d'un maître d'œuvre,
Considérant l'offre du Bureau d'études REUR comprenant une tranche ferme :

- Pour l'eau potable : un montant de 1 650,00 € H.T ;
- Pour l'assainissement : un montant de 4 642,00 € HT

Et une tranche conditionnelle ;

- Pour l'eau potable : 6 600,00 € H.T ;
- Pour l'assainissement : 11 368,00 € H.T ;

Il a été décidé de signer la proposition du Bureau d'étude REUR.

N°2024-049 du 29 OCTOBRE 2024 - PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE MANZAT ALLEE DES THUYAS, RUE DES ROSIERS, IMPASSE DES DAHLIAS ET ROUTE DU CHEIX

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager des travaux d'eau et d'assainissement sur la commune de Manzat Allée des Thuyas, Rue des Rosiers, Impasse des Dahlias et Route du Cheix, et que le Syndicat a besoin d'un maître d'œuvre, Considérant l'offre du Bureau d'études REUR comprenant une tranche ferme :

- Pour l'eau potable : un montant de 1 920,00 € H.T ;
- Pour l'assainissement : un montant de 5 400,00 € HT

Et une tranche conditionnelle ;

- Pour l'eau potable : 7 680,00 € H.T ;
- Pour l'assainissement : 14 400,00 € H.T ;

Il a été décidé de signer la proposition du Bureau d'étude REUR.

N°2024-050 du 29 OCTOBRE 2024 – PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE ST GERVAIS STATION EAUX USEES

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager des travaux à la station d'eaux usées de St Gervais d'Auvergne notamment pour la mise aux normes de l'autosurveillance et que le syndicat a besoin d'un maître d'œuvre, Considérant l'offre du Bureau d'études REUR comprenant une tranche ferme d'un montant de 3 700 € HT et une tranche conditionnelle d'un montant de 10 800 € HT,

Il a été décidé de signer la proposition du Bureau d'étude REUR pour un montant total de 14 500 € HT.

N°2024-051 DU 29 OCTOBRE 2024 – PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE P.R. CAMPING ST GERVAIS D'Auvergne

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager des travaux au Poste de relèvement eaux usées du camping de St Gervais d'Auvergne, et que le syndicat a besoin d'un maître d'œuvre, Considérant l'offre du Bureau d'études REUR comprenant une tranche ferme d'un montant de 2 440,00 € HT et une tranche conditionnelle de 5 760,00 € HT,

Il a été décidé de signer la proposition du Bureau d'étude REUR pour un montant total de 8 200 € HT.

N°2024-052 du 12 NOVEMBRE 2024 - PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE MISE EN SEPARATIF SECTEUR RUE DU PRIEURÉ (RD2144) A MONTAIGUT EN COMBRAILLE

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager des travaux de mise en séparatif du secteur Rue du Prieuré sur la commune de Montaigut en Combraille, et que le syndicat a besoin d'un maître d'œuvre, Considérant l'offre du Bureau d'études REUR comprenant une tranche ferme d'un montant de 6 360,00 € HT et une tranche conditionnelle de 9 540,00 € HT,

Il a été décidé de signer la proposition du Bureau d'étude REUR pour un montant total de 15 900,00 € HT.

N°2024-053 du 14 NOVEMBRE 2024 - ACHAT VEHICULE – SERVICE RELEVÉ DE COMPTEURS

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un véhicule Duster hybride 4x2 pour le service de relève des compteurs, Considérant la proposition reçue d'Espace Automobile d'Auvergne pour cette fourniture pour un montant total de 24 405,43 € HT (incluant 487,50 € HT d'entretien sur une durée de 36 mois et 30 000 km maximum),

Il a été décidé de passer commande auprès d'Espace Automobile d'Auvergne pour la fourniture d'un véhicule Duster hybride 4x2 pour un montant de 24 405,43 € HT.

N°2024-054 du 18 NOVEMBRE 2024 - PRIME DE PERFORMANCE 2024 - FIXATION DU MONTANT DE LA PART LIEE A LA PERFORMANCE INDIVIDUELLE DES SALARIES

Considérant les notations attribuées individuellement lors des entretiens d'évaluation effectués en 2024, ainsi que les temps de présence réels de chaque salarié,

Il a été décidé de fixer les montants de la part variable liée à la performance individuelle des salariés.

N°2024-055 du 25 NOVEMBRE 2024 - PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE SAINT REMY DE BLOT

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager des travaux d'eau sur la commune de Saint Rémy de Blot au village de « Les Radis », afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et que le Syndicat a besoin d'un maître d'œuvre, Considérant l'offre du Bureau d'études REUR pour un montant de 7 700,00 € HT,

Il a été décidé de signer la proposition du Bureau d'étude REUR pour un montant total de 7 700,00 € HT.

N°2024-056 du 25 NOVEMBRE 2024 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – PROGRAMME TRAVAUX 2025 CANALISATIONS

Considérant qu'il est nécessaire de confier la mission de Maîtrise d'Œuvre à un bureau d'études extérieur pour la réalisation du « PROGRAMME TRAVAUX 2025 CANALISATIONS »,

Considérant que le BE REUR a transmis une proposition pour un montant de 39 000,00 € HT,

Il a été décidé de signer le marché de Maîtrise d'Œuvre avec le BE REUR pour un montant de 39 000,00 € HT.

N°2024-057 du 25 NOVEMBRE 2024 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – PROGRAMME TRAVAUX 2025 SECTORISATION

Considérant qu'il est nécessaire de confier la mission de Maîtrise d'Œuvre à un bureau d'études extérieur pour la réalisation « PROGRAMME TRAVAUX 2025 SECTORISATION »,

Considérant que le BE REUR a transmis une proposition pour un montant de 20 800,00 € HT,

Il a été décidé de signer le marché de Maîtrise d'Œuvre avec le BE REUR pour un montant de 20 800,00 € HT.

N°2024-058 du 26 NOVEMBRE 2024 - DEGREVEMENTS POUR FUTES

Considérant que le Syndicat a reçu 24 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Manzat, Montaigut en Combraille, Combronde, Gouttières, Saint Georges de Mons, Youx, Effiat, Aigueperse, Saint Ours les Roches, Ars les Favets, Champs, Vitrac Saint Quintin sur Sioule, Saint Gal sur Sioule, Queuille et Teilhède,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.